

Éditorial

Pour la politique départementale, 2013 constitue une année de transition. L'Assemblée départementale a inscrit plusieurs décisions qui rénovent l'action du Département dès 2014.

Tout d'abord, les deux Départements de Savoie et Haute-Savoie ont choisi de joindre leurs efforts pour agir en faveur de **l'identité et de la typicité « montagne » du territoire Savoie-Mont-Blanc**, dont l'image est intimement liée à la qualité des espaces agropastoraux.

C'est pourquoi L'Assemblée des Pays de Savoie porte désormais une compétence partagée agriculture et forêt et contribuera dès 2014 au confortement de l'économie locale associée aux productions sous signes de qualité (AOC, qualité Savoie etc.).



Le Département de la Savoie va poursuivre le soutien qu'il apporte à l'émergence, création et vie des AFP, en favorisant le partenariat pour **l'accompagnement des actions** collectives avec la Chambre d'Agriculture Savoie-Mont-Blanc, la DDT et la **Fédération Départementale des AFP** dont l'action est de plus en plus reconnue. J'indique que le Conseil général a consacré à cet appui d'ensemble près de 331 600 € depuis 2007.

Le Département considère comme essentiel le **lien entre les AFP et leurs collectivités**. Cette relation porte un sens particulier dans le contexte de territorialisation des aides aux investissements décidées par l'Assemblée départementale.

L'intégralité de ses dispositifs a été réformée pour recentrer ses interventions au travers du fonds d'aides aux Communes (FDEC) et des **Contrats Territoriaux de Savoie (CTS)** qui permettront le financement des opérations agropastorales notamment.

Je rappelle que la réalisation d'aménagements et d'équipements en espaces pastoraux par les acteurs de terrain a dépassé le montant de 10 millions d'euros depuis 2007.

Par ailleurs les fonds européens pour le développement rural ont apporté plus de 2,6 millions d'euros de FEADER en Savoie par l'action conjointe de la Région et du Département.

Ce sont 594 000 € de crédits départementaux mobilisés pour ce cofinancement, au sein d'un montant approchant 1 800 000 € d'aides du Conseil général aux mesures agro-pastorales et gestion de l'espace qui ont été apportés depuis 2007. De l'ordre de la moitié de cette aide a bénéficié aux périmètres d'AFP.

La prise en compte des espaces pastoraux au sein des CTS ne sera toutefois pas automatique ni de droit : il faudra donc anticiper la représentation des enjeux collectifs et des besoins AFP dans chacun des territoires ... et donc travailler étroitement avec les élus locaux.

Soyez assurés que Conseillers Généraux et Services Départementaux restent attentifs aux besoins dont les AFP témoignent dans leur travail de positionnement : être acteurs à part entière d'une organisation pastorale où le propriétaire doit être autant impliqué que l'agriculteur, la collectivité ou l'utilisateur.

Lionel MITHIEUX

Vice-président du Conseil général en charge de l'agriculture, de la forêt et aux relations avec les agglomérations

SOMMAIRE

P1 : **Edito**

P2-3 : **Vie de la FDAFP**

P4-5 : **Actualités départementales**

P5 : **Calendrier budgétaire**

P6-7 : **Revue de presse**

P8 : **Un regard sur l'AFP duThyl**

Personnes ressources « AFP » en Savoie

Chambre d'Agriculture : Pôle Territoires
(04 79 33 82 87)

40 rue du Terraillet—73190 Saint Baldoph
Suivi administratif et animation des AFP :
MAILLAND-ROSSET Sébastien

Création : Serge LACOUR

Conseil Général

DUPRAZ Jérôme (04 79 96 74 59)

D.D.T. Bâtiment l'Adret - 1 rue des
Cévennes - BP 1106 - 73011 Chambéry
Cedex

Cadre réglementaire et Travaux :
BERTHOMIER Patricia
(04 79 71 73 33)



Fédération départementale des AFP de Savoie

Maison de l'agriculture et de la Forêt
40, rue du Terraillet—73190 St BALDOPH
Tel : 04 79 60 49 33
Mél : fdafp73@gmail.com

En partenariat avec :



TRAVAUX ...

○ Réception de travaux à l'AFP du Thyl.

La commune de St Michel de Maurienne a porté pour le compte de l'AFP du Thyl, un projet de captage, d'adduction d'eau et d'abreuvoirs à niveau constant.

La réception des ouvrages a été réalisée le 30 juillet dernier. Le montant des travaux s'élève à 44752 €



Fédération Départementale des AFP de Savoie

L'ACTUALITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration et le bureau sont réunis deux fois depuis notre dernière édition :

➔ 25 mai 2013

Principales décisions :

- Organisation de l'Assemblée Générale

- Assurance :

1. Consultation de nouvelles compagnies d'assurances.

2. Solliciter l'Association Française de Pastoralisme pour mobiliser les experts sur la réalisation d'un cahier des charges propre aux AFP au niveau national.

➔ 26 septembre 2013

Principales décisions :

- Organisation des rencontres annuelles de la FDAFP et choix des thématiques.

- Organisation d'une session de formation ou voyage d'étude au printemps pour les membres de la Fédération.

- Création d'un modèle de convention de collaboration opérationnelle entre les AFP et les collectivités.

- Mise en œuvre d'un projet de signalétique afin d'identifier les AFP et leurs territoires.

- Modification statutaire de la FDAFP73 à envisager lors de la prochaine assemblée générale.

- Toilettage du périmètre des AFP : faire connaître et reconnaître les AFP auprès de la commission départementale d'aménagement foncier (CDAF) qui doit se prononcer pour les distractions de parcelles.

- Programmation d'une rencontre entre la FDAFP73 et la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA).

Les CR sont disponibles pour les adhérents qui en font la demande par mail : [Fédération départementale des AFP de Savoie](mailto:Fédération%20départementale%20des%20AFP%20de%20Savoie)

Mél : fdafp73@gmail.com



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale de la Fédération Départementale des AFP s'est réunie le 28 mai 2013 à St Baldoph. Ce rassemblement a été l'occasion de revenir sur l'année écoulée et sur les enjeux à venir pour les AFP et la FDAFP. Parmi les personnalités présentes, Maître Marigot, représentant la Chambre Interdépartementale des notaires ainsi que Mme Cochet, conseillère régionale et messieurs Portaz et Sevessant, conseillers généraux.

Après la validation du rapport moral et financier, les membres du bureau ont proposé à l'assemblée de voter le programme d'action pour l'année 2013. En plus des actions annuelles (formation, lettre semestrielle, appui technique, ...) désormais proposées gratuitement aux adhérents, l'assemblée générale a validé le projet de charte avec les collectivités. L'objectif est de travailler à la rédaction d'un modèle de charte régissant les rapports - qui peut assumer quoi dans le fonctionnement quotidien d'une AFP? -



entre les AFP et les collectivités ayant la compétence agricole et/ou la compétence de gestion de l'espace.

L'objectif d'une telle entreprise est de favoriser le partenariat AFP/collectivités mais également de faciliter le quotidien des bénévoles qui gèrent les AFP (établissement publics à caractère administratifs avec la rigueur administrative qui s'y rattache) et le bénéfice qu'en retire la collectivité. Un tel outil devra également permettre de **stabiliser les partenariats et fonction-**

nements existants de manière durable et indépendamment des calendriers électoraux et des personnes.

La représentation des adhérents, peu satisfaisante (20 personnes présentes), amène les membres du conseil d'administration à s'interroger sur l'opportunité de grouper ce temps institutionnel avec la rencontre annuelle de la FDAFP qui a lieu sur le territoire d'une AFP.

ECONOMIE D'ENERGIE

Un éleveur de l'Isère a mis en place sur sa machine à traire mobile un système de panneaux solaires pour préchauffer l'eau destinée au lavage et ainsi économiser de l'énergie.



Source et crédits photos : ADEME

COMPTABILITE

Calendrier

Les ASA et donc les AFP doivent adopter la nomenclature M14 pour le 1^{er} janvier 2014. C'est désormais le même plan comptable qui s'applique aux AFP et aux communes mais attention le calendrier budgétaire des AFP n'est lui pas le même.

LOCATIONS

Indices de fermage

L'indice de fermage désormais national est paru : il est de 106,68 soit une augmentation de 2,63% pour une base 100 en 2009.

Pour les alpages (dont les loyers sont normalement définis à l'aide d'une grille de points), la valeur du point indexée sur l'indice national de fermage est de 1,21 € pour la période du 1er octobre 2013 au 30 septembre 2014.

UN PROJET POUR IDENTIFIER LES AFP SUR LES TERRITOIRES

Lors de son conseil d'administration du 26 septembre 2013, la FDAFP73 a validé la réalisation d'un projet « signalétique » pour les AFP. Il s'agit d'indiquer sur les territoires l'existence physique des AFP et de permettre aux usagers, propriétaires et riverains de mieux comprendre ce que sont les AFP et quelles sont leurs actions.

CONCEPTION ET PORTAGE DE

LA DEMANDE DE SUBVENTION.

La FDAFP va prendre en charge la conception du panneau (charte graphique, contenu, ...).

Les AFP seront ensuite sollicitées pendant la période hivernale pour savoir si la commande d'un panneau les intéresse. Une fois les intentions de commande recueillies, la Fédération demandera dans le cadre

des dispositifs existants (PPT, CTS,...) des financements afin de limiter pour les AFP le coût de cet équipement qui ne devrait pas dépasser les 50 € pour un panneau de 1 m* 1 m. Les panneaux seront résistants aux intempéries.

Les élus du conseil d'administration en charge de ce dossier sont : **Monique BASSI LEGER** et **Dany AMEVET**.

FAIRE VIVRE LE PETIT PATRIMOINE

La FDAFP s'est vu confirmer la possibilité pour les AFP de pouvoir bénéficier de certaines lignes de financements.

Les AFP possèdent parfois sur leur territoire, un patrimoine séculaire qui contribue à la beauté et à la richesse de notre culture montagnarde. Ces éléments de patrimoine ont, pour la plupart, perdu l'intérêt premier pour lequel ils ont été conçus (froidier, four à pain, bassin, chapelles, biefs....) et se retrouvent souvent à l'état d'abandon. Il existe pour les AFP qui souhaitent faire perdurer ces éléments de paysage des possibilités de financement afin de les restaurer dans les meilleures conditions possibles.

Première étape obligatoire, l'AFP devra prendre contact avec la Fondation du Patrimoine (<http://www.fondation-patrimoine.org/fr/rhone-alpes-22/contactez-nous-1021>) et lancer une campagne de souscription auprès des adhérents, des visiteurs, des locaux, des entreprises et commerces locaux, (celle-ci permet aux donateurs de bénéficier de réductions d'impôt en contrepartie de leurs dons).

Si la campagne de souscription dépasse 5% du montant total des travaux, l'AFP pourra alors participer à l'opération « au fil du patrimoine » (http://www.rhonealpes.fr/TPL_CODE/TPL_AIDE/PAR_TPL_IDENTIFIANT/81/18-les-aides-de-la-region-rhone-alpes.htm) qui permet d'obtenir jusqu'à 70 % de subvention dans la limite de 15000 € de travaux.

La part manquante devra alors être amenée soit par la souscription lancée au départ du projet soit par les fonds propres de l'association.

NB : Si le bien concerné n'est pas un bien public, il conviendra de signer un bail emphytéotique entre l'AFP et le propriétaire.

ASSURANCES

La Fédération continue à avancer sur ce dossier complexe des assurances avec deux actions en cours :

- Sollicitation de la compagnie MMA pour un contrat de groupe pour l'ensemble des AFP. Les premiers éléments d'information transmis à la FDAFP montrent qu'un contrat de groupe coûterait environ 2,5 fois moins cher à une AFP qu'un contrat individuel (entre 800 et 900 € TTC).
- Sollicitation des autres fédérations départementales des AFP au niveau national avec pour objectifs :

- 1) Établir un cahier des charges adapté aux AFP autorisées pour consulter des sociétés d'assurance
- 2) Consulter et obtenir un contrat d'assurance au meilleur prix.



TRAVAUX ...

👉 Chantier collectif en COURS.

L'AFP des Cols de Bornette et du Golet (à cheval sur 4 communes et les 2 départements savoyards) créé l'année dernière, va disposer grâce à un portage communal (Bellecombe-en-Bauges) d'une nouvelle piste pastorale desservant la majeure partie de son territoire. La piste fait environ 3 km et le montant global de l'opération est de 200000 € HT. La maîtrise d'œuvre est assurée par la SICA d'Habitat Rural. L'AFP se trouve sur le territoire du Parc Naturel Régional des Bauges et un site Natura 2000. Les subventions (70 %) proviennent de la Région Rhône Alpes et du Conseil Général de la Savoie.



C'est parce que ce chantier va bénéficier à l'ensemble



des propriétaires que l'auto-financement a été apporté par les 4 communes sur lesquelles s'étend l'AFP.

👉 Cotisation FDAFP73

L'appel à cotisation pour la FDAFP a été envoyé en début d'année 2013. Merci par avance pour votre soutien.

Actualités départementales - Aléas climatiques

SOLIDARITE : Dans un contexte climatique changeant, les incidences sur les territoires pastoraux et notamment à l'intérieur des AFP ne sont pas neutres. Le printemps dernier, largement enneigé a ainsi retardé la montée des troupeaux sur les zones de pâturage. Malgré une saison finalement qualifiée de « plutôt bonne », les 15 jours voir 3 semaines de pâturage perdus au démarrage ne seront finalement pas rattrapés. Les AFP qui le souhaiteraient peuvent faire le choix de diminuer temporairement le prix des loyers pour soutenir les éleveurs et prendre en compte les retards de pâturage.

Les incidences pour les systèmes d'exploitations partenaires des AFP ne sont pas neutres :

- écoulement des stocks de foin restant en grange,
- pâturage des prés initialement destinés à la fauche et au stock de fourrage pour l'hiver prochain,
- saison pastorale raccourcie.

Dans ce contexte certaines AFP réfléchissent à des solutions pour mutualiser le manque à gagner. Parmi les solutions envisagées, il est proposé compte-tenu d'une durée de pâturage amputée sur les parties louées par l'AFP aux éleveurs, **une ris-tourne exceptionnelle sur les montants de location.**

La solidarité face aux règles du droit rural

Comment mettre un tel dispositif en œuvre dans le cadre du fonctionnement administratif d'une AFP ?

Il convient de signer avec les éleveurs un **avenant au bail ou la convention pluriannuelle de pâturage temporaire ne s'appliquant que pour l'année concernée.**

Cet avenant signé par les deux parties indique le montant exceptionnel accordé pour la location de cette année.

Au niveau du fonctionnement de l'AFP et préalablement à la signature de l'avenant, cette décision doit être prise sous la forme d'une délibération du conseil syndical et entraîne une décision modificative du budget si elle n'a pas été prévue initialement.

L'indice de l'enneigement place cette saison comme étant la 9e la plus enneigée depuis 1959, et l'une des plus enneigées depuis 1984, à quasi-égalité avec les saisons 1998/1999 et 1985/1986. L'excédent de neige est de 30% par rapport à la moyenne des 50 dernières années, et de 40% par rapport aux 30 dernières années (fig.1)

Cette situation tout-à-fait exceptionnelle dans le contexte actuel est le résultat d'importantes chutes de neige régulières tout au long de la saison : des mois de janvier, février et mars dans les normales, des retours d'est importants en Haute-Maurienne fin novembre et aussi en avril, mais surtout, le 5e mois de décembre le plus enneigé depuis 1959 ! L'avant-saison se démarque logiquement avec les plus forts cumuls depuis 30 ans (quasi-égalité avec 1996), mais aussi l'arrière-saison, qui retrouve un enneigement correct après quatre années de disette. La pleine-saison reste dans les normales (fig.2).

Les territoires de la Tarentaise-Vanoise, la Maurienne, les Préalpes, et les altitudes supérieures à 500m à l'ouest du département sont en tête de l'enneigement avec des cumuls inégalés depuis 1983 (ou à quasi égalités avec 1998/1999). Ce constat est vraiment moins flagrant dans le Beaufortain, tout comme en Haute-Savoie, ou dans la combe de Chambéry (34 cm cumulé...) »

(source observatoire Savoyard du Changement climatique, bilan climatique 21, enneigement 2012/2013, MDP, http://www.mdp73.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=89&Itemid=37).

Indice de l'enneigement de la montagne savoyarde

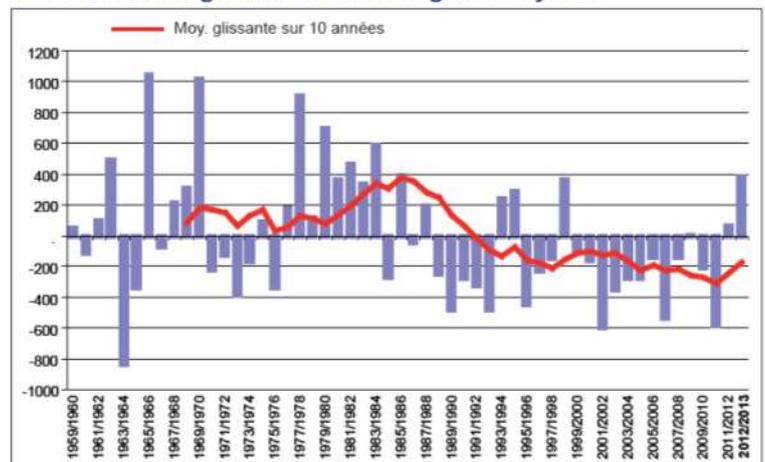


Fig.1 : Anomalies de la somme des cumuls de neige (nov-avril) en cm des postes de Hauteluce, Peisey-Nancroix et Bessans de 1959/1960 à 2012/2013, par rapport au cumul moyen 1959/2013. Données Météo-France, traitement MDP73.

Actualités départementales - vie des AFP

AFP INTERCOMMUNALE DES VILLARDS (TERRITOIRE DE MAURIENNE)

La nouvelle présidente de l'AFP intercommunale des Villards, s'appelle Noëlle NOEL. Elle remplace Georges QUEZEL-AMBRUNAZ, l'ancien président de cette AFP à cheval sur les communes de St Alban des Villards et St Colomban des Villards.

AFP DES CASSETTES ET DU SOLLIET (TERRITOIRE DE TARENTOISE)

L'AFP des Cassettes et de Solliet, (66 hectares sur la commune de Villaroger, en Tarentaise) a validé lors de l'Assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée le jeudi 22 août 2013, devant une quaran-

taine de propriétaires, la mise en conformité de ses statuts. Cette démarche a permis de relancer l'AFP en sommeil depuis plusieurs années. Le départ à la retraite imminent de plusieurs éleveurs et l'installation de jeunes éleveurs constituent en effet un moment charnière pour le territoire. L'AFP souhaite jouer à nouveau tout son rôle. Les nouveaux présidents et vice-présidents sont Alain EMPRUN et Robert PASCAL-MOUSSELARD.

AFP DE MONTENDRY (TERRITOIRE COMBE DE SAVOIE—VAL GELON)

La seconde Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) de l'AFP de Montendry a eu lieu le 6 novembre 2013. Les nouveaux statuts en conformité avec la réglementa-

tion ont été adoptés. Lors de l'Assemblée générale ordinaire qui précédait l'AGE, la majorité des membres du bureau a été renouvelée.

AFP DE MONTDENIS (TERRITOIRE DE MAURIENNE)

L'AFP loue depuis cette année ses terrains à un couple de jeunes agriculteurs. Les exploitants, Guillaume TARAJAT et Mélanie BRUN, occupent également les bâtiments de la ferme intercommunale appartenant à la Communauté de commune Cœur de Maurienne. Ils possèdent un troupeau de vaches laitières et ont pris en pension des génisses et des vaches allaitantes sur une partie du territoire de l'AFP.

Actualités départementales - Financement des travaux sur le territoire des AFP : le Contrat Territorial de Savoie

Le Département de la Savoie s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique contractuelle (CTS) de développement de chacun de ses 7 territoires afin de répondre au mieux aux différents enjeux locaux et aux besoins de ses acteurs.

Cette politique a été confirmée et même renforcée en 2013 dans le cadre de la réforme des aides du Conseil Général. Ainsi, de nouveaux CTS ont été définis pour la période 2014-2019. Ces derniers s'articuleront autour de deux volets distincts : un volet local à l'initiative et sous la responsabilité du territoire, et un volet départemental traduisant la vision du Conseil Général pour certaines thématiques.

Les problématiques et actions classiquement menées par les AFP pourront être considérées à travers le volet local des CTS.

Piloté par les territoires et leurs structures référentes (Syndicat du Pays de Maurienne, Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise, Arlysère, Communauté de Communes du Pays de Montmélian, Chambéry Métropole, Communauté d'Agglomération Lac du Bourget, Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard), un diagnostic puis une stratégie seront établis suite à un travail d'échanges et de concertation dès l'hiver 2013-2014. Le programme d'actions sera par la suite discuté puis validé entre le territoire et le Conseil Général pour validation au cours de l'automne prochain.

Ainsi, selon la gouvernance propre à chaque territoire, les besoins des AFP pourront être remontés auprès des territoires. Il s'agira en outre que ceux-ci s'articulent avec d'autres dispositifs financiers existants : Plan Pastoral de Territoire, Feader, ...



Calendrier de la vie administrative de votre AFP

Les fins et les débuts d'année sont des moments de la vie de l'AFP essentiellement consacrés au budget. C'est une période où le président et le syndicat de l'AFP doivent être mobilisés. Avoir ce calendrier en tête permet de planifier au mieux les réunions de travail.

La fin de l'automne encore propice pour les actions de terrains doit vous permettre d'évaluer au mieux le coût de vos projets avec les entreprises ou les maîtres d'œuvres et ainsi présenter un budget le plus juste possible.



PÉRIODE	ACTES ADMINISTRATIFS	PERSONNE OU ORGANE CONCERNÉ	A FAIRE
Fin Décembre	1. Approbation du compte administratif et compte de gestion du comptable pour l'exercice clos 2. Projet de budget définitif	Le Syndicat Le président et le syndicat	Transmission de la délibération au préfet et publicité à faire Dépôt du budget au siège de l'AFP avant le 31/12
Entre le 1er et 15 janvier	Mise en consultation du budget primitif auprès des propriétaires	Le Président	
Avant le 31 janvier	1. Demande de dégrèvement de la taxe foncière – envoi au centre des impôts. 2. Vote du budget	Le Président Le syndicat	

La situation financière de l'association foncière pastorale est bonne

Une cinquantaine de propriétaires s'est réunie pour l'assemblée générale statutaire de l'association foncière pastorale. Le quorum n'était pas atteint mais l'association a malgré tout pu délibérer.

Le bureau de l'association foncière pastorale s'est réuni, en présence d'une cin-



quantaine d'adhérents. Plusieurs conseillers syndicaux ont été renouvelés lors de cette assemblée générale. Georges

Ajoux, président, ouvrait la séance avec l'approbation de la gestion du syndicat, et sa situation financière. Les comptes administratifs 2012 et le budget 2013 furent présentés et détaillés. La section de fonctionnement est légèrement excédentaire, celle de l'investissement est équilibrée par

l'unanimité.

Le bureau de l'association foncière pastorale s'est réuni, en présence d'une cinquantaine d'adhérents. Plusieurs conseillers syndicaux ont été renouvelés lors de cette assemblée générale. Le bureau Plusieurs conseillers syndicaux du collège des propriétaires étaient renouvelables. Élise Duc et Simone Benoît-Lallemand sont élues pour 6 ans, avec comme suppléants Michel Pontet et Fernand Benoît-Lallemand. André Porret, qui était suppléant, devient titulaire, avec comme remplaçant Daniel Lallier-Lavullion, jusqu'en 2015. Enfin, Guy Alberti est élu en remplacement de Gilbert Métral-Charvet (démissionnaire), et Alain Pringollet-Thévenet devient titulaire à la place de Pierre Fredel.

Thierry Mugnier-Bajat, représentant l'ONF, a donné des informations sur la route des Sachets, et sur la coupe à câble long du Suit qui est repoussée à 2014.

une avance de trésorerie de la mairie qui permettra le remboursement de celle du Crédit Mutuel. Le rapport était adopté à

Des panneaux solaires seront installés sur le chalet de l'Alpettaz

L'assemblée générale de l'association foncière pastorale (AFP) des alpages du Châtel se tenait, vendredi soir, à la salle d'animation. Hervé Bochet, président, introduisait la soirée par la projection

Communauté de communes Cœur de Maurienne a demandé confirmation pour le débroussaillage de deux secteurs. La zone située au lieu-dit "sous l'Échaillon" a été abandonnée au profit de la partie

gnés avec les propriétaires ont été revus. Un bail au lieu-dit "Le Mollard" a été signé avec un éleveur désireux de s'agrandir. La zone comprise entre Saint-Jacques, La Ville et Montbéranger, grande de 50 hectares, était gracieusement louée à un éleveur dans le but de relancer le pâturage dans ce secteur. L'AFP percevra du locataire, 500 euros par an, pour cette zone de reconquête pastorale. Les projets de l'AFP des alpages du Châtel sont nombreux. Des panneaux solaires seront installés la semaine prochaine sur le chalet communal de l'Alpettaz, utilisé par l'éleveur de moutons. La ressource en eau du lieu-dit "La Recourbaz" sera surveillée. La mise en place de filets de protection du périmètre des sources de l'Alpettaz aura lieu mercredi. Les nouveaux statuts de l'AFP vont être envoyés aux 250 propriétaires. Une semaine de nettoyage aura lieu au plateau de Montbéranger avec la nouvelle broyeuse. Roger Favier, le maire, clôturait cette soirée en rappelant la problématique de l'entretien des paysages. **Cédric GRAND**



De gauche à droite: Roger Favier, maire, Albert Dupraz, président d'honneur, Hervé Bochet, président, et Fernand Dupraz, vice-président.

d'un diaporama des actions entreprises au cours de la décennie. Il a ensuite établi le compte rendu d'activité 2012. «2012 a vu l'élection d'un nouveau bureau. Albert Dupraz a été nommé président d'honneur. Fernand Dupraz, vice-président, Gildas Jobert, trésorier et moi-même président» rappelait Hervé Bochet. Une demande de n° de Siret a été établie. En janvier, la

dite de "sur les Granges".

Au mois de février, le budget primitif 2013 a été établi et les comptes des deux anciennes AFP désormais fusionnés ont été soldés. L'AFP a planché sur un projet d'acquisition d'un engin de débroussaillage, où toutes les conditions d'acquisition et d'utilisation ont été établies entre l'AFP et la commune du Châtel. Les baux si-

Périmètres et notaires : les expérimentations en cours

Voilà quelques années que les notaires sont priés d'informer les ASA des mutations. Devant l'effarante méconnaissance de cette obligation, des pistes de solutions émergent.

Article reproduit avec l'aimable autorisation de ASAINfos et de ses auteurs



DOSSIER par Nathanael COSTE

2 - Approcher les notaires : l'expérience de la FDAFP73

Une fédération départementale pour prendre le taureau par les cornes

Le vent tourne

Les choses sont-elles en train de changer car les notaires sont maintenant mis devant leurs responsabilités par les gérants d'ASP "courroucés" de ne pas être informés des mutations sur leur périmètre. Parfois, le Président d'ASA exige d'un nouvel adhérent l'acte notarié prouvant la mutation, d'autres fois, un acheteur pointilleux fera refaire son acte notarié pour qu'il inclue les servitudes et l'appartenance à l'ASA. Certains notaires se retrouvent donc contraints de corriger ou de reprendre leurs actes. Au niveau des Chambres régionales de notaires, on commence à prendre la mesure du problème même si la thématique est encore peu connue.

Deux objectifs

En Savoie, une fédération départementale d'Associations Foncières Pastorales nouvellement créée s'est saisie de cette problématique. Sébastien Maillard-Rosset, salarié de la Société d'Economie Alpestre de la Savoie, est délégué par la Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc pour en être l'animateur. "Les AFP génèrent peu d'argent, un budget de 5000 euros annuel est déjà important. Dans ces conditions, la question posée était : "comment décharger les bénévoles des associations confrontés à ce problème du suivi du périmètre? Une fédération peut tout à fait représenter les associations qu'elle accompagne pour aller frapper aux portes, collecter de l'information et la diffuser en retour". Au moment de la création, l'objectif était double : permettre aux Présidents d'accéder aux données actualisées du Cadastre au même titre que les communes, et créer un protocole qui permette de suivre le périmètre avec l'aide des notaires. Sur le premier objectif, les discussions avancent avec la DGFIP et les ASA peuvent désormais, eu égard à leur statut d'établissement public, acquérir chaque année les fonds cadastraux pour 35 euros. Sur le second point de sérieuses avancées sont en cours.

Un notaire pour porter la voix des AFP

Nouer le contact

Quand Monique Bassi-Léger, la Présidente de la nouvelle fédération d'AFP rencontre le Président de la Chambre interdépartementale des notaires, celui-ci reste dubitatif. "C'est quoi une AFP ?" demande-t-il à la Présidente qui mentionne alors un notaire de Savoie qui lui

... " les notaires sont maintenant mis devant leurs responsabilités par les gérants d'ASP "courroucés" "

adresse correctement les notifications en cas de mutation. C'est donc Maître Lefèvre, membre du conseil d'administration de la Chambre interdépartementale des Notaires qui va "hériter du bébé", chargé par ses pairs d'éclaircir cette affaire. "On a essayé de trouver une solution efficace, et économique car j'ai proposé d'inscrire les parcelles



concernées au bureau des hypothèques" précise Maître Lefèvre." Mais les AFP trouvaient que c'était trop cher. Alors j'ai proposé un système qui puisse satisfaire les propriétaires, les notaires, les AFP et le Trésor Public qui recouvre les loyers : au 1er janvier de chaque année, les AFP enverraient un fichier unique avec le référencement de toutes les parcelles engagées et les communes correspondantes. La Chambre des notaires communiquerait ensuite aux notaires ce fichier pour qu'ils le consultent avant de faire un acte de vente." La liste des parcelles vient d'être envoyée à la chambre régionale et les choses vont pouvoir se mettre en place avec un peu de retard car on compte 40 AFP en Savoie, regroupant 10 000 parcelles pouvant aller de 20 à 20 000 ha.

"Faire remonter"

L'autre atout de Maître Lefèvre, c'est qu'il est délégué au conseil des notaires de France où il a présenté une note technique, permettant à cette assemblée de formuler un vœu au Conseil Supérieur des Notaires. L'objectif étant d'informer les études notariales nationales sur cette problématique qui concerne également les ASA mais également de demander une nouvelle législation sur la question. Le vœu formulé au Conseil Supérieur vise en effet à attirer l'attention du gouvernement sur ce problème de publicité foncière des parcelles d'ASP : soit pour qu'il propose un procédé de publicité à coût modique, soit pour qu'il généralise le protocole qui se met en place en Savoie via les chambres régionales des notaires, soit en explorant d'autres pistes. Les experts mettront un an pour analyser la situation et faire remonter le vœu au gouvernement, les choses prennent leur temps mais sont en route. Espérons qu'ils associeront toutes les ASP à leur lecture de la situation.

Un regard sur... l'AFP du Thyl

FICHE D'IDENTITÉ

Commune concernée par l'AFP :
St Le Thyl, commune associée à
St Michel de Maurienne.

Date de création : 27 octobre
1996

Surface de l'AFP : 195 ha

Nbr de propriétaires : env. 346
comptes cadastraux. Environ 20
propriétaires concernés par l'AFP
habitent encore au Thyl

Nombre de parcelles : 6000

Président : Guy JACOB depuis la
création

FONCTIONNEMENT

L'Afp se réunit en assemblée générale une
fois par an en général au mois d'octobre.
15 personnes présentes en 2013.

Le bureau se réunit 1 fois par an pour voter
le budget ; il est constitué pour les mem-
bres titulaires :

- d'un membre désigné par la commune de
St Michel de Maurienne
- Du maire délégué du Thyl
- De 10 membres élus

Temps bénévole passé par le président
pour le fonctionnement de l'AFP : **environ
une demi-journée par semaine en été.**

MISE EN VALEUR DU

TERRITOIRE DE L'AFP

**L'AFP s'occupe de la location des ter-
rains à des exploitations agricole pour
une surface d'environ 125 ha.**

Une convention pluri-annuelle de pâturage
est signée avec **4 exploitants** dont 2 sont
de la commune.

Les surfaces attribuées aux éleveurs varie
de 16 à 50 ha mélangeant pâture et fauche.
Un éleveur exploite avec un troupeau de
chèvre. Les autres pâtures avec des trou-
peaux allaitants (vaches, génisses, équins).
Un seul exploitant fauche (10 ha env.)

**L'AFP attribue des surfaces aux proprié-
taires demandeurs.**

L'AFP attribue gracieusement des lots aux
propriétaires contre entretien. Les surfaces
attribuées varient de 800 m² à 8 ha (fauche
et pâture).

Visite annuelle effectuée pour constater le
niveau d'entretien des terrains attribués et
loués

Contact :

Guy JACOB
184, rue de Bellevue
F-73500 MODANE

guy.jacob73@orange.fr

Mob : +33(0)6 87 15 28 69

TRAVAUX

L'Afp travaille en collaboration étroite
avec la commune du Thyl associée à
St Michel de Maurienne.

- Les travaux sont proposés par l'AFP.
- La maîtrise d'ouvrage est assurée par
la commune.
- La « maîtrise d'œuvre » (définition
précise du projet, montage de dossier,
organisation et suivi des chantiers) est
assurée par les membres de l'AFP.

Derniers travaux réalisés :

- Captage adduction d'eau et abreu-
voirs : 44752 €
- Remise en état de traversée de ruis-
seaux pour les animaux : 16754 €.

RESSOURCES

Aide au démarrage

Partenariat : commune / portage admi-
nistratif

Loyers : 1500 €/an de loyers encaissés
pour le moment. Pas de redistribution
aux propriétaires

Subventions : aides du CG, Plan Pastro-
ral Territorial



Mise en place d'abreuvoirs pour les animaux



Réalisation de traverses de ruisseaux pour les animaux

Association Foncière Pastorale du Thyl

« Un projet à l'initiative de la commune pour stopper
et faire reculer la friche »

